

# Petits Etats insulaires en développement

Réunion internationale consacrée à l'examen décennal  
de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade  
pour le développement durable  
des petits Etats insulaires en développement

10-14 janvier 2005 • Maurice

Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés,  
les pays en développement sans littoral  
et les petits Etats insulaires en développement  
Organisation des Nations Unies, New York



Nations Unies

# Petits Etats insulaires en développement

Réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du  
Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des  
petits Etats insulaires en développement

10-14 janvier 2005, Maurice



Nations Unies

Copyright © United Nations, 2002-2004.

« Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade ont été mitigés. Les petits Etats insulaires en développement doivent encore surmonter d'importants obstacles, persistants ou apparus récemment, sur la voie du développement durable... Afin de les aider dans cette démarche, il faut s'attacher à élaborer des stratégies inédites visant à renforcer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Pour ce faire, il conviendrait de prévoir une action concertée faisant intervenir les petits Etats insulaires en développement, les partenaires de développement, la communauté des donateurs, les organisations régionales et le système des Nations Unies. En particulier, il est nécessaire d'assurer de manière plus systématique le suivi et l'évaluation des mesures prises, afin de déterminer si la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade a progressé, et d'identifier les facteurs qui peuvent y faire obstacle. »

Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Mars, 2004

Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement

Organisation des Nations Unies, New York

Sites Web

[www.un.org/ohrls](http://www.un.org/ohrls)

<http://www.un.org/smallislands2005>

[www.sidsnet.org](http://www.sidsnet.org)

## **TABLES DES MATIERES**

Avant-propos .....	v
En bref : la Réunion internationale de Maurice .....	vi
Préparatifs de la Réunion internationale de Maurice .....	1
Mécanismes institutionnels .....	3
Calendrier de la Réunion internationale 2003-2005 .....	4
Réunion internationale - Historique .....	5
Action 21, Programme d'action de la Barbade, examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade, Sommet du Millénaire, Conférence internationale sur le financement du développement, Sommet mondial pour le développement durable, décision de l'Assemblée générale, réunions préparatoires pour la Réunion internationale	
Questions d'importance pour les petits Etats insulaires en développement .....	9
Obstacles à surmonter, problèmes récents ou nouveaux	
Mesures de soutien mises en œuvre à l'échelle internationale .....	11
Mise en œuvre et suivi, nécessité d'un plan d'action	
Fonctions du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement .....	13
Personnes à contacter au Siège des Nations Unies .....	14
Liste des petits Etats insulaires en développement .....	15



## **Avant-propos**



En décembre 2003, j'ai été nommé Secrétaire général de la Réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (PEID).

Conformément au mandat de mon Bureau et en tant que Secrétaire général de la Réunion internationale, j'ai pris des mesures pour amorcer les préparatifs de cette Réunion, qui se tiendra à Maurice. Lors de la Réunion interrégionale, qui s'est déroulée aux Bahamas (26-30 janvier 2004), puis par la suite, j'ai conseillé aux petits Etats insulaires en développement de viser des résultats qui emportent l'adhésion sans réserve de la communauté internationale et qui soient avant tout applicables en pratique. J'ai aussi lancé une campagne énergique pour obtenir que des contributions soient versées au Fonds de contributions volontaires, aux termes des résolutions 57/262 et 58/213 A de l'Assemblée générale.

Je suis heureux que mon Bureau soit parvenu à publier la présente brochure à temps pour la Réunion internationale. Elle se veut un outil de référence dans lequel les participants pourront trouver des renseignements de base sur la Réunion et des informations succinctes sur les questions de fond. J'espère qu'elle répondra aux attentes de tous.

Anwarul K. Chowdhury  
Secrétaire général adjoint et Haut Représentant  
New York  
Novembre 2004

Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement a été créé en 2001 par la résolution 56/227 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétaire général, au paragraphe 17 de son rapport A/56/645, a décrit les fonctions qui devraient lui incomber.

## EN BREF

### La Réunion internationale de Maurice

<b>Réunion</b>	Réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Maurice (10 14 janvier 2005). Les 8 et 9 janvier seront consacrés à des consultations officielles. La réunion de haut niveau se tiendra les 13 et 14 janvier.
<b>Pays hôte</b>	Maurice. Lieu : Centre de conférence de Pailles (à 3 kilomètres de Port-Louis).
<b>Participation</b>	Ouverte à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. D'autres participants et observateurs pourront participer à la réunion dans les conditions prévues par le projet de règlement intérieur provisoire (A/58/567).
<b>Secrétaire général de la Réunion internationale</b>	M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement.
<b>Secrétaire exécutif</b>	M. Manuel Dengo, Chef du Service de la gestion des ressources en eau et des petits Etats insulaires en développement, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.
<b>Coordonnateur ONU</b> Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement	M. Om Pradhan, Chef du Groupe chargé de l'élaboration et de la coordination des politiques et du suivi et des rapports y relatifs, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement.
<b>Départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies offrant leurs services dans le cadre de la Réunion internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement;</li> <li>• Département des affaires économiques et sociales/Groupe des petits Etats insulaires en développement;</li> <li>• Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;</li> <li>• Département de l'information;</li> <li>• Département de la gestion;</li> <li>• Bureau des services centraux d'appui;</li> <li>• Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;</li> <li>• Bureau des affaires juridiques.</li> </ul>

*« La communauté internationale, forte des enseignements du passé, doit œuvrer collectivement pour offrir un soutien véritable aux aspirations légitimes des petits Etats insulaires en développement et aux efforts résolus qu'ils déploient afin que la Réunion de Maurice donne un nouvel élan à l'action en faveur de leurs populations et suscite de réels progrès pour des femmes, des hommes et des enfants qui sont parmi les plus vulnérables de la planète. »*

Anwarul K. Chowdhury

Secrétaire général adjoint et Haut Représentant,  
Secrétaire général de la Réunion internationale, Organisation des Nations Unies,  
New York, décembre 2003

## Préparatifs de la Réunion internationale de Maurice

- Dans sa résolution 57/262, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé qu'une réunion internationale soit organisée pour procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, conformément aux dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans sa résolution 58/213 A, l'Assemblée générale a accepté l'offre du Gouvernement de la République mauricienne d'accueillir la Réunion internationale, qui devait se tenir initialement du 30 août au 3 septembre 2004, mais dont les dates ont été modifiées à la demande du pays d'accueil. Cette rencontre aura donc lieu du 10 au 14 janvier 2005, les deux derniers jours étant consacrés à une réunion de haut niveau. Le cas échéant, des consultations officieuses pourront se tenir les 8 et 9 janvier (résolution 58/213 B).
- Trois réunions régionales préparatoires ont été organisées :
  - À Apia (Samoa), du 4 au 8 août 2003, pour la région Pacifique;
  - À Praia (Cap-Vert), du 1er au 5 septembre 2003, pour la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Une reprise de cette réunion préparatoire a eu lieu à Mahé (Seychelles) du 8 au 10 janvier 2004;
  - À Port of Spain (Trinité-et-Tobago), du 6 au 10 octobre 2003, pour la région des Caraïbes.
- Une réunion interrégionale a été organisée à Nassau (Bahamas) du 26 au 30 janvier 2004, pour étudier les rapports issus des trois réunions régionales, et deux documents ont été élaborés à cette occasion - la Déclaration de Nassau et le document de stratégie de l'Alliance des petits Etats insulaires.
- Le document de stratégie de l'Alliance des petits Etats Insulaires a été approuvé par le Groupe des 77 et la Chine le 4 mars 2004, et présenté comme document de stratégie du Groupe des 77 à la réunion préparatoire ouverte.

- l'échelon mondial, une réunion de trois jours, ouverte à tous, a été organisée à New York, du 14 au 16 avril 2004, afin de préparer la Réunion internationale. Les travaux sur le projet de document de stratégie n'ayant pu être achevés au cours de la réunion préparatoire, la Commission du développement durable a nommé l'Ambassadeur Don MacKay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Facilitateur, lui confiant la tâche d'organiser des consultations officielles sur le projet de document de stratégie, afin que la plupart des questions fassent l'objet d'un accord avant l'arrivée des délégations à Maurice.
- Il est prévu d'organiser à Maurice, les 8 et 9 janvier 2005, des consultations officielles avant la Réunion internationale, afin d'achever tous les travaux en suspens sur le texte élaboré en vue de la rencontre. De plus, une déclaration politique sera diffusée à l'issue de la Réunion; selon la pratique, l'initiative en revient au pays hôte.
- Un forum des représentants de la Société Civile aura lieu avant la Réunion internationale, les 6 et 7 janvier 2005, à Maurice.

**NOTE:** la documentation concernant les petits Etats insulaires en développement peut être consultée sur les sites Web suivants :

[www.un.org/ohrlls](http://www.un.org/ohrlls)

[www.sidsnet.org](http://www.sidsnet.org) and

[www.un.org/smallislands2005](http://www.un.org/smallislands2005)

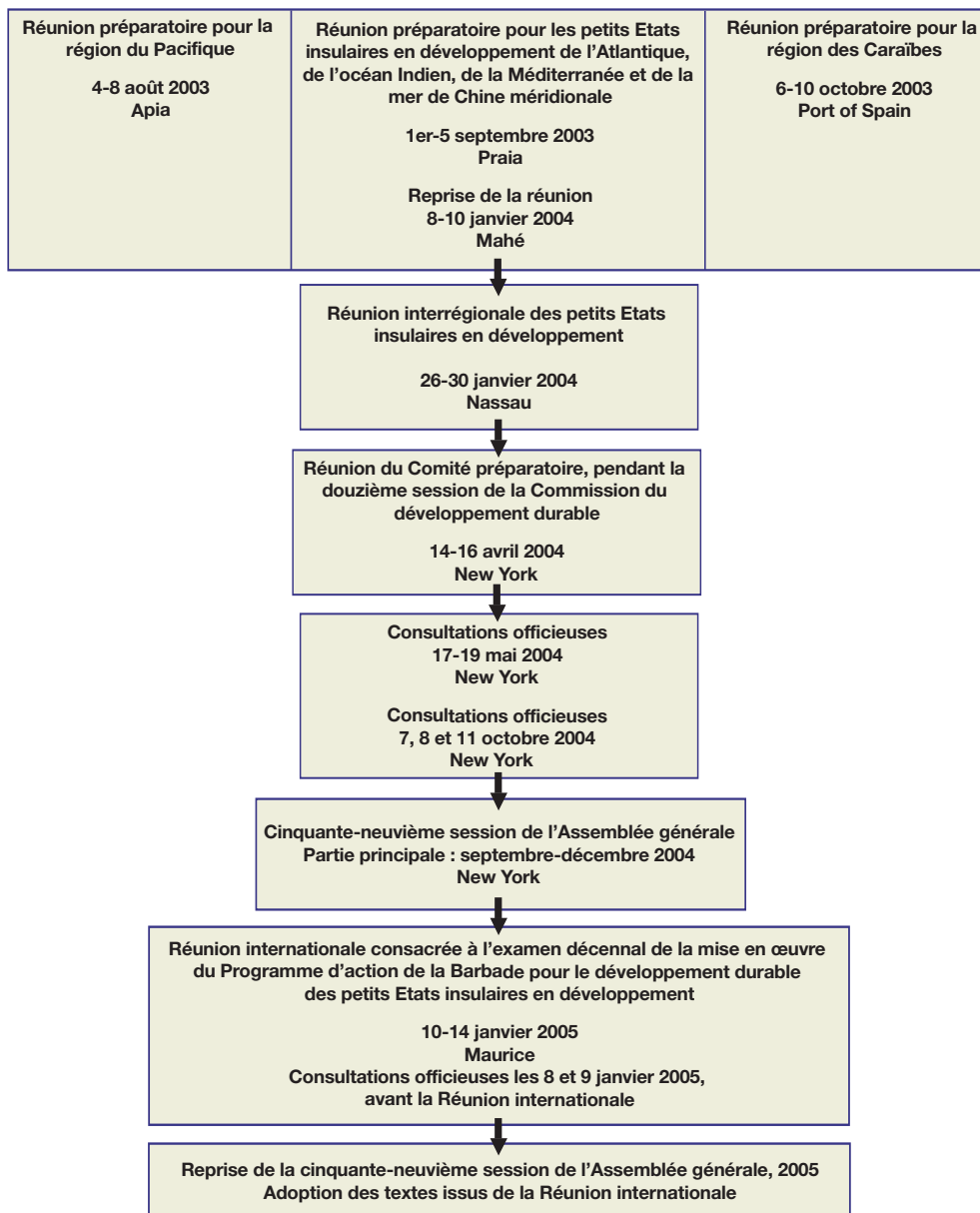
## Mécanismes institutionnels

- Une équipe spéciale interorganisations a été créée en janvier 2003 pour coordonner, au sein du système des Nations Unies, les préparatifs de la Réunion internationale.
- En décembre 2003, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, Secrétaire général de la Réunion internationale.
- Aux termes des résolutions 57/262 et 58/213 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de la Réunion internationale a lancé une campagne en vue de recueillir des contributions pour le fonds de contributions volontaires créé afin de permettre aux délégués des petits Etats insulaires en développement de participer à la Réunion internationale et à ses travaux préparatoires.
- Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur provisoire de la Réunion internationale (A/58/567), celle-ci doit élire un président et 14 vice-présidents, soit trois provenant de chacun des groupes régionaux ci-après : Etats d'Afrique, Etats d'Asie, Etats d'Europe orientale, Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Le Secrétaire général de la Réunion internationale a écrit aux présidents des cinq groupes régionaux en février 2004 pour amorcer le processus de nomination des candidats qui seront présentés par chaque groupe pour faire partie du Bureau de la Réunion internationale, conformément au Règlement intérieur provisoire. Les candidats présentés par les groupes régionaux sont les suivants :

### Candidats au Bureau de la Réunion internationale Pays désignés par les groupes régionaux

Groupe des Etats d'Afrique	Cap-Vert Maurice (Présidence) Maroc
Groupe des Etats d'Asie	Tuvalu Nauru Timor-Leste
Groupe des Etats d'Europe orientale	Croatie Lituanie République tchèque
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Belize Bahamas Barbade
Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats	Italie Belgique Nouvelle-Zélande

## Calendrier de la réunion internationale 2003-2005



## **Réunion internationale - Historique**

Le Programme d'action de la Barbade a été évoqué pour la première fois en 1992, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), aussi appelée Sommet « Planète Terre » qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992.

Le Sommet « Planète Terre » avait été organisé pour examiner des problèmes urgents concernant l'environnement mondial et le développement socioéconomique des pays. Les dirigeants présents ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, approuvé la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les principes relatifs aux forêts, et adopté l'Action 21, programme d'action ayant pour objectif de réaliser le développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle. La Commission du développement durable a été créée pour suivre la mise en œuvre des accords issus du Sommet « Planète Terre » et élaborer les rapports y afférents.

Afin de promouvoir le bien-être des populations vivant dans des Etats insulaires, le Sommet « Planète Terre » a engagé l'Organisation des Nations Unies à organiser une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement. Au cours de cette manifestation, qui s'est tenue à la Barbade en mai 1994, un programme d'action visant à aider les pays vulnérables du point de vue de l'environnement et de l'économie a été adopté.

### **1992 : Action 21**

Le Programme Action 21 a été adopté à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans les domaines économique et social, l'Action 21 met l'accent sur la nécessité d'instaurer une coopération internationale pour accélérer le développement durable dans les pays en développement, tout en garantissant la protection de l'environnement naturel. Les principaux problèmes pris en considération sont la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de consommation, la dynamique démographique et la durabilité, ainsi que la protection et la promotion de la santé.

Une section entière d'Action 21 est consacrée à la conservation et à la gestion des ressources aux fins du développement, ce qui recouvre la protection de l'atmosphère, la gestion des ressources terrestres, la lutte contre le déboisement, la gestion des écosystèmes fragiles, la promotion d'un développement agricole et rural durable, la préservation de la diversité biologique, la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, la protection des océans et de toutes les mers, la protection des ressources en eau douce et de leur qualité, la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux et radioactifs, et les questions relatives aux eaux usées.

### **1994 : Programme d'action de la Barbade - les 14 domaines prioritaires**

Lors de la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade, le Programme d'action de

la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement a été adopté. Il donne la base de l'action à entreprendre au titre de 14 domaines prioritaires agréés et définit un certain nombre de mesures et de politiques liées à la planification des activités environnementales et du développement que devraient entreprendre les petits Etats insulaires en développement avec la coopération et l'assistance de la communauté internationale.

***Les 14 domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de la Barbade sont les suivants :***

1. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer
2. Catastrophes naturelles et écologiques
3. Gestion des déchets
4. Ressources côtières et marines
5. Ressources en eau douce
6. Ressources foncières
7. Ressources énergétiques
8. Ressources touristiques
9. Diversité biologique
10. Institutions nationales et capacités administratives
11. Institutions régionales et coopération technique
12. Transports et communications
13. Science et technologie
14. Mise en valeur des ressources humaines

### **1999 : Examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade**

La mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade a fait l'objet d'une étude approfondie cinq ans après son adoption, lors de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (27-28 septembre 1999). A cette occasion, l'Assemblée a adopté une déclaration et entériné le Programme d'action présenté dans les recommandations de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire<sup>1</sup>.

Les questions particulièrement sensibles pour les petits Etats insulaires en développement et les difficultés concrètes auxquelles ils se heurtent ont été examinées. Il a notamment été souligné qu'il fallait prendre en considération les stratégies nationales et régionales en matière de développement durable et instaurer des partenariats solides et déterminés entre les petits Etats insulaires en développement et la communauté internationale, pour pouvoir mettre en œuvre le Programme.

<sup>1</sup> Résolution A/RES/S-22/2 de l'Assemblée générale, en date du 12 juin 2000.

Il a été constaté que la mobilisation de ressources était l'un des principaux défis que devaient relever les petits Etats insulaires en développement. Ce problème reste décisif et pour le résoudre, tous les partenaires doivent s'engager résolument, à tous les niveaux, à favoriser l'application du Programme d'action de la Barbade.

### **2000 : Sommet du Millénaire, New York**

En 2000, les chefs d'État et de gouvernement rassemblés au Siège de l'Organisation des Nations Unies ont décidé, dans la Déclaration du Millénaire, de répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement, et se sont engagés à appliquer « rapidement et intégralement » le Programme d'action de la Barbade et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ils ont aussi demandé instamment à la communauté internationale de veiller à ce que, dans la mise au point d'un indice de vulnérabilité, les besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement soient pris en compte. D'après le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, les stratégies ci-après devaient être appliquées :

- Faire en sorte que l'on progresse sur la voie d'un traitement différencié et spécifique des petits Etats insulaires en développement dans les domaines financiers et liés au commerce;
- Fournir un appui à ces pays pour certains aspects des négociations commerciales multilatérales;
- Appuyer toute mesure complémentaire requise pour l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Dans le cadre de l'application de ces stratégies, le huitième objectif du Millénaire pour le développement revêt une importance particulière pour les petits Etats insulaires en développement. Cet objectif, qui concerne la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, comprend l'institution d'un système commercial et financier multilatéral ouvert et fondé sur des règles, l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté, et l'application d'un programme d'allègement de la dette. Les difficultés que rencontrent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, pour qui il est moins aisé d'être compétitifs dans le cadre de l'économie mondiale, sont mises en lumière. La coopération avec le secteur privé en vue de formuler et d'appliquer des stratégies de lutte contre le chômage des jeunes, de rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables, et de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient à la portée de tous est encouragée.

### **2002 :**

#### **Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique)**

La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à

Monterrey (Mexique), du 18 au 22 mars 2002. Les participants se sont attaqués aux problèmes que pose le financement du développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement. L'objectif était d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable au sein d'un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable.

Tout en demandant que l'on se préoccupe en particulier des besoins propres aux pays défavorisés, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement en faveur du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et du Programme d'action mondial pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. À Monterrey, les pays développés ont pris d'importants engagements en vue d'accroître l'aide publique au développement, qui avait diminué au cours de la décennie précédente.

### **2002 : Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) Plan de mise en œuvre de Johannesburg**

Le Sommet mondial pour le développement durable (24 août-4 septembre 2002), qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), a donné lieu à l'adoption d'une déclaration sur le développement durable et d'un plan de mise en œuvre. Ce sommet s'inscrivait dans le prolongement du Sommet « Planète Terre » tenu à Rio de Janeiro, et d'Action 21. Les participants ont fixé des objectifs, arrêté des calendriers et défini des engagements, tous plus concrets et tangibles, concernant un large éventail de questions, notamment l'élimination de la pauvreté; la promotion de modes de consommation et de production durables; la protection et la gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social; les échanges commerciaux; la santé et le développement durable; et les initiatives régionales, notamment celles de l'Afrique et des petits Etats insulaires en développement.

Dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la communauté internationale était invitée à entreprendre un examen complet et approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement en 2004, conformément aux dispositions de la résolution S-22/2 de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et celle-ci était engagée à envisager, lors de sa session ordinaire, d'organiser une réunion internationale pour examiner le Programme d'action de la Barbade.

### **Décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser la Réunion internationale à Maurice**

A sa cinquante-septième session ordinaire, en 2002, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/262 et décidé d'organiser la Réunion internationale conformément aux recommandations figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ensuite,

à sa cinquante-huitième session, elle s'est félicitée de l'offre du Gouvernement mauricien d'accueillir cette réunion du 30 août au 3 septembre 2004 (résolution 58/213 A). Le 10 juin 2004, elle a décidé de modifier ces dates et de tenir la Réunion du 10 au 14 janvier 2005. Le débat de haut niveau se tiendra les 13 et 14 janvier, et, le cas échéant, des consultations officieuses seront organisées les 8 et 9 janvier (résolution 58/213 B).

### **2003-2004 : Réunions régionales préparatoires des Petits Etats Insulaires en Développement et Réunion Interrégionale à Nassau**

En vue de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade, tous les petits Etats insulaires en développement ont préparé une évaluation nationale, puis en ont débattu ensemble lors des trois réunions régionales organisées au cours du second semestre de l'année 2003. Le processus préparatoire s'est achevé avec la Réunion interrégionale tenue à Nassau du 26 au 30 janvier 2004, à l'issue de laquelle la Déclaration de Nassau et le document de stratégie de l'Alliance des petits Etats insulaires ont été adoptés. Les Bahamas ont adressé la déclaration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle soit publiée comme document de l'Organisation. Le document de stratégie a été remis au Groupe des 77 et à la Chine pour qu'ils l'étudient, l'adoptent et le transmettent à la Réunion préparatoire pour la Réunion Internationale de Maurice (14-16 avril 2004).

### **Questions d'importance pour les petits Etats insulaires en développement**

Les questions ci-après ont été recensées dans le document de stratégie de l'Alliance des petits Etats insulaires, qui a par la suite été approuvé par le Groupe des 77 et la Chine :

- Changements climatiques et élévation du niveau de la mer
- Catastrophes naturelles et environnementales
- Gestion des déchets
- Ressources côtières et marines
- Ressources en eau douce
- Ressources foncières
- Ressources énergétiques
- Ressources touristiques
- Diversité biologiques
- Transports et communications
- Science et technologie
- Reclassement
- Commerce : mondialisation et libéralisation
- Renforcement durable des capacités et éducation en vue du développement durable

Modes de production et de consommation durables  
Environnements nationaux et régionaux favorables  
Santé  
Gestion des connaissances et information au service de la prise de décisions  
Culture  
Exécution  
Suivi et évaluation  
Accès aux ressources financières

### **Obstacles à surmonter**

Au nombre des obstacles au développement durable des petits Etats insulaires en développement figurent :

- L'étroitesse de la base de ressources, qui restreint les profits que ces Etats pourraient tirer d'économies d'échelle;
- La taille réduite des marchés nationaux, qui les rend très dépendants vis-à-vis des marchés d'exportation et des sources d'importation. Ce facteur est souvent aggravé par l'éloignement géographique important ainsi que par le niveau très bas et l'irrégularité du trafic international;
- Les coûts élevés de l'énergie, des infrastructures, des transports, des communications et des services;
- La fragilité du milieu naturel et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles;
- Le manque de débouchés pour les secteurs privés national et international.

En outre, les petits Etats insulaires en développement doivent surmonter certains obstacles lors de l'application du Programme d'action de la Barbade, du fait :

- Du manque de ressources financières;
- De l'insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée et dotée de compétences techniques;
- De l'inadaptation des infrastructures institutionnelles et des capacités administratives;
- Des difficultés rencontrées pour s'acquitter des obligations liées aux conventions et accords internationaux, en raison du manque de capacités nationales.

### **Les conventions et accords internationaux ci-après intéressent les petits Etats insulaires en développement :**

- i) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);
- ii) Convention sur la diversité biologique (CBD);

- iii) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
- iv) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
- v) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs;
- vi) Code de conduite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour une pêche responsable;
- vii) Initiative internationale pour les récifs coralliens.

### **Problèmes récents ou nouveaux**

Le Programme d'action de la Barbade est considéré comme le principal instrument international portant sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement. Toutefois, certains problèmes récents ou nouveaux, commencent à avoir des répercussions sur l'action que mènent ces Etats en faveur du développement, et la communauté internationale doit donc les prendre en compte de toute urgence. Il s'agit des problèmes ci-après :

- Le commerce
- Le VIH/sida
- Les sources d'énergie renouvelables
- L'information, communication et technologie
- La sécurité

### **Mesures de soutien mises en œuvre à l'échelle internationale**

Les initiatives lancées par les petits Etats insulaires en développement pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade devraient se poursuivre, mais la communauté internationale devra leur apporter un soutien plus important, et les mesures ci-après devront notamment être prises rapidement :

- **Accroître les flux d'public au développement;**
- **Augmenter les flux de financement à des conditions favorables;**
- **Attirer davantage d'investissements étrangers directs** vers les petits Etats insulaires en développement;
- **Mettre en place des technologies** qui permettront de régler des problèmes spécifiques, comme l'eau douce, l'énergie, les technologies de l'information, les changements climatiques et l'adaptation, ou encore de faire face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

- **Créer des capacités** dans des domaines très divers;
- **Renforcer** les capacités nationales, régionales et internationales pour faire face aux problèmes de sécurité et de santé, ainsi qu'aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme;
- **Instaurer un traitement spécial et différencié** pour les échanges commerciaux internationaux des petits Etats insulaires en développement;
- Établir un **indice de vulnérabilité environnementale** pour contribuer à la planification socioéconomique et offrir un accès à des sources d'aide extérieures;
- **Prendre en considération les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer** : il est nécessaire d'entreprendre une action internationale concertée pour inverser les tendances dommageables, et d'adopter des mesures adéquates pour permettre aux petits Etats insulaires en développement concernés de faire face efficacement aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer;
- Les difficultés qui entravent le développement durable des petits Etats insulaires en développement les moins avancés **lorsqu'ils sont reclassés** doivent être prises en compte efficacement, en veillant à ce que ce processus n'ait pas d'effets nuisibles sur eux ou sur leur action en faveur du développement durable.

### **Mise en œuvre et suivi**

#### *Nécessité d'un Plan d'Action*

Les petits Etats insulaires en développement et leurs partenaires de développement seront les premiers responsables de la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la Réunion internationale de Maurice. Les enseignements tirés des précédentes conférences de ce type portent à croire qu'il faudrait établir un plan d'action pour la mise en œuvre des textes issus de la Réunion, à un niveau politique international élevé, afin de permettre un suivi régulier et adéquat de la mise en œuvre.

## **Fonctions du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, créé par la résolution 56/227 de l'Assemblée générale**

En ce qui concerne les *PETITS ETATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT*, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement doit assumer les responsabilités ci-après :

Premièrement, appuyer le suivi coordonné du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (**coordination**);

Deuxièmement, entreprendre des travaux de sensibilisation et de mobilisation en faveur des petits Etats insulaires en développement, en partenariat avec les organismes de l'ONU concernés ainsi que les représentants de la société civile, les médias, les milieux universitaires et les fondations (**sensibilisation et mobilisation**);

Troisièmement, contribuer à la mobilisation d'un appui et de ressources, à l'échelle internationale, pour la mise en œuvre du Programme d'action (**mobilisation d'un appui**);

Quatrièmement, fournir un appui aux consultations des groupes de petits Etats insulaires en développement (**appui dans le cadre des consultations**).

## **Personnes à contacter au Siège des Nations Unies, à New York**

**Manuel Dengo**, Secrétaire Exécutif

Tél : (212) 963-4208

*dengo@un.org*

**Om Pradhan**, Coordonnateur

ONU/Bureau du Haut Représentant

Tél : (917) 367-5387

*pradhano@un.org*

**Nikhil Seth**, Secrétaire de la Réunion  
Internationale

Tél : (212) 963-1811

*seth@un.org*

**Diane Quarless**, Chef, Unité des PEID

Tél : (212) 963-8563

*quarless@un.org*

**Paulose Peter**, Chef de Protocole

Tél : (212) 963-7179

*paulose@un.org*

**Gerard Levchenko**, Sécurité

Tél : (212) 963-0809

*levchenko@un.org*

**Claudia Looks**, Voyage et Transport

Tél : (212) 963-0396

*looks@un.org*

**Sandagdorj Erdenebileg**,

ONU/Bureau du Haut Représentant

Tél : (212) 963-7703

*erdenebileg@un.org*

**Margherita Musollino**,

ONU/Bureau du Haut Représentant

Tél : (917) 367-3431

*musollino@un.org*

**Nosh Nalavala**,

fonctionnaire des médias :

ONU/Bureau du Haut Représentant

Tél : (917) 367-2471

*nalavala@un.org*

**Pragati Pascale**,

Chef, Section du développement,

Département de l'information

Tél : (212) 963-6870

*pascale@un.org*

**François Coutu**,

fonctionnaire de l'information,

Département de l'information

Tél : (212) 963-9495

*coutu@un.org*

## **Liste des petits Etats insulaires en développement**

### **Membres des Nations Unies**

1. Antigua-et- Barbuda
2. Bahamas
3. Barbade
4. Belize
5. Cap-vert
6. Comores
7. Cuba
8. Dominique
9. Etats fédérés de Micronésie
10. Fidji
11. Grenade
12. Guinée-Bissau
13. Guyana
14. Haïti
15. Îles Marshall
16. Îles Salomon
17. Jamaïque
18. Kiribati
19. Maldives
20. Maurice
21. Nauru
22. Palaos
23. Papouasie-Nouvelle-Guinée
24. République dominicaine
25. Sainte-Lucie
26. Saint-Kitts-et-Nevis
27. Saint Vincent et Grenadines
28. Samoa
29. Sao Tomé et Principe
30. Seychelles
31. Singapour
32. Suriname
33. Timor Leste
34. Tonga
35. Trinité-et-Tobago
36. Tuvalu
37. Vanuatu

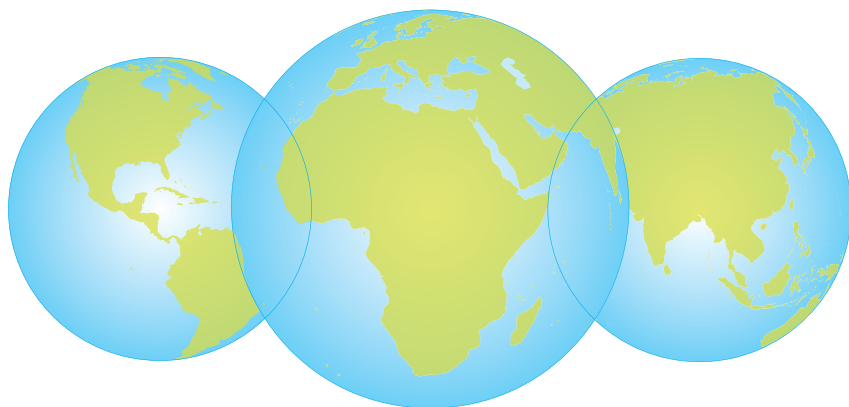
### **Ne sont pas Membres des Nations Unies/**

### **Membres associés des Commissions Régionales des Nations Unies**

1. Anguilla
2. Antilles néerlandaises
3. Aruba
4. Îles Cook
5. Îles Mariannes du Nord
6. Îles Vierges américaines
7. Îles Vierges Britanniques
8. Guam
9. Montserrat
10. Niue
11. Nouvelle Calédonie
12. Polynésie Française
13. Puerto Rico
14. Samoa américaines







**UN-OHRLLS**

**Bureau UH-900**


**New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique**

**Téléphone : (212) 963-7778 ou (212) 963-5051**

**Télécopie : (917) 367-3415**

**Courriel : [OHRLLS-UNHQ@un.org](mailto:OHRLLS-UNHQ@un.org)**

**Site Web : [www.un.org/ohrls](http://www.un.org/ohrls)**



**UN-OHRLLS**

Bureau UH-900

New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : (212) 963-7778 ou (212) 963-5051

Télécopie : (917) 367-3415

Courriel : [OHRLLS-UNHQ@un.org](mailto:OHRLLS-UNHQ@un.org)

Site Web : [www.un.org/ohrls](http://www.un.org/ohrls)

Conçu par le Groupe de conception graphique  
Division des produits et services destinés au public  
Département de l'information de l'ONU